

## NAO 2025 : 92% de laissés pour compte

La **CFE-CGC** assume sa responsabilité en refusant de signer l'accord NAO 2025, contrainte par des mesures inacceptables.

=> **Cet accord est minoritaire et n'est pas entré en vigueur.**

- La direction aurait instauré un « dialogue **sourcial** » en imposant ses conditions totalement déconnectées des réalités du terrain.
  - La direction a sorti de son chapeau le projet de Rupture Conventionnelle Collective (RCC) au moment précis où les organisations syndicales finalisaient leurs revendications.
- => Quid de la loyauté et de la transparence des échanges ?

**Un budget NAO dérisoire et figé = Une négociation de façade**

- La direction a annoncé une enveloppe de 1,7 million d'euros (non chargés) resté inchangée malgré les propositions.
- Sur 25 000 salariés, seule une part marginale serait concernée par les dispositifs annoncés soit environ **8 %** des effectifs.



Suite de l'article  
en flashant le QR Code...



## PER COL Capgemini : Ne perdez plus vos jours de repos !

### Le PER COL, c'est quoi ?

Le Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif (PER COL) est un dispositif d'épargne salariale qui vous permet de bâtir votre complément de retraite, dans un cadre fiscal et social avantageux, avec l'appui de l'entreprise. Il est accessible à tous les salariés de l'UES Capgemini ayant au moins 3 mois d'ancienneté.

### Transformez vos congés non pris en épargne retraite

Saviez-vous que vos jours de congés ou d'ancienneté peuvent devenir un capital pour votre avenir ?

Ce droit existe à Capgemini depuis plusieurs années, mais reste peu utilisé.

Les congés sont faits pour être pris, le repos est essentiel afin de mener une vie professionnelle et personnelle de qualité. Cependant, certaines situations peuvent amener certains d'entre vous à perdre des congés, ce qui serait dommage au vu de ce dispositif !

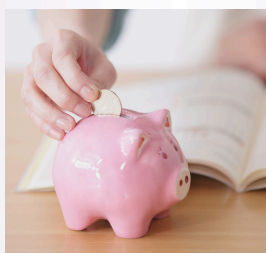
### Comment alimenter votre PER COL ?

Versements volontaires

Versements de la participation

Abondement de l'entreprise

Monétisation de certains jours de repos



Flashez moi pour en savoir plus :  
Conditions principales, abondement de l'entreprise, cas de déblocage, etc...



Téléchargez le formulaire pour alimenter votre PERCOL avec des jours de repos. Date limite le 31/05/2026 !



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos représentants **CFE-CGC**  
@maguiz ☎ 0 805 38 48 48 (gratuit) ou par email [cfe-cgc.fr@capgemini.com](mailto:cfe-cgc.fr@capgemini.com)

# Télétravail dans les DROM-COM et à l'étranger

*le dispositif est reconduit pour 3 ans*

La **CFE-CGC** a signé ce nouvel accord pour sécuriser votre flexibilité et garantir un cadre stable en faveur de votre équilibre de vie.

Bénéficiez de 45 jours calendaires sur une période de 12 mois glissants sous réserve de :

- Justifier d'au moins **un an d'ancienneté** ;
- Être en **CDI, CDD** (temps plein ou partiel) ou en **contrat d'alternance** (sous certaines conditions) ;
- Disposer d'un avenant de télétravail en France métropolitaine.

**1**

La demande doit être formulée dans **Office Pass** au moins **8 semaines** avant la date de départ souhaitée.

**2**

La décision (acceptation ou refus) est communiquée par écrit au plus tard **5 semaines** avant le départ.



**Le défaut de réponse ne vaut pas acceptation !**

En cas de désaccord, contactez les membres **CFE-CGC** qui siègent chaque mois dans une commission de conciliation pour trouver une solution.



Procédure de demande.  
Guide pour les salariés



Foire aux questions

Flashez moi pour obtenir  
les liens utiles :



## Prochain webinaire : les dispositifs de formation



Depuis 2023, l'équipe **CFE-CGC** anime des webinaires pour vous transmettre de l'information dans un cadre différent et très apprécié grâce à vos retours.

Le **lundi 8 juin à 16h30**, découvrez concrètement tous les **dispositifs de formation à votre disposition** chez Capgemini et comment les activer simplement et efficacement. Ne laissez pas les opportunités vous passer sous le nez: connectez vous et faites de la formation un véritable atout pour votre carrière.

Inscription par mail auprès de [cedric.normand@capgemini.com](mailto:cedric.normand@capgemini.com).



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos représentants **CFE-CGC**  
[@maguiz](mailto:@maguiz) ☎ **0 805 38 48 48 (gratuit)** ou par email [cfe-cgc.fr@capgemini.com](mailto:cfe-cgc.fr@capgemini.com)